

Magny-les-Hameaux, le 12 juin 2020

Monsieur Jean-Jacques BROT

Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES cedex

Objet : Réunion de concertation du 19 juin prochain

Monsieur le Préfet,

Vous n'avez pas jugé utile de répondre à notre courrier du 20 février 2020 dans lequel nous vous proposons, dans l'hypothèse de la poursuite de l'expérimentation Calipso, la modification de l'arrêté de mars 2019 en vue de l'adapter à ce qui nous semblait pouvoir constituer les bases d'un processus d'amélioration continue.

Aujourd'hui, suite à notre courrier du 22 mai 2020 et de ceux de certains élus vous faisant part de la colère et de l'exaspération des riverains apparues avec la fin du confinement, vous programmez une réunion de « concertation » pour le 19 juin 2020 au cours de laquelle vous vous proposez d'aborder « l'ensemble des sujets de l'aérodrome de TLN ».

Sont invités à participer à cette réunion 4 membres de l'administration, 4 représentants des usagers, 3 fonctionnaires de la DGAC, 3 salariés d'ADP, 3 élus et.....2 représentants des associations de riverains !

Vouloir aborder au cours d'une réunion de concertation « l'ensemble des sujets de l'aérodrome de TLN » révèle son impréparation et le renvoi aux calendes grecques d'un ordre du jour précis et qui engage.

Plusieurs décennies de négociations nous ont instruit du fait que retenir comme seuls critères d'amélioration de la condition des riverains, les trajectoires, les altitudes de vol et les régimes moteur est largement insuffisant. Il est aujourd'hui reconnu par tout le monde que ce qui rend les nuisances sonores insupportables se résume à :

- Leur intensité et
- Leur fréquence et répétitivité

Un ordre du jour pertinent et qui aurait pour ambition d'apporter réellement une amélioration devra par conséquent impérativement porter sur les points suivants :

- Respect de la limite de bruit admissible définie par l'OMS de 45 dB (Environmental Noise Guidelines for the European Region, OMS 2018)
- Mise en œuvre des solutions permettant d'atteindre cet objectif de santé publique
 - ⊖ Mise hors service sous délai d'un an de tous les avions bruyants et polluants, seuls les avions électriques et d'IP (Indice de Performance) CALIPSO supérieur à 100 étant autorisés.
 - Éviction de l'activité des hélicoptères, excepté celle correspondant à des opérations de maintenance.

**Alliance Associative pour la Suppression des Nuisances Aériennes et
La Reconversion de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble**

- Interdiction de tous vols touristiques (avions et hélicoptères).
- Horaires de suspension de tous vols, de 12 heures à 16 heures les week-end et jours fériés entre le 1^{er} Avril et le 31 Octobre de chaque année.
- Horaires de suspension de tous vols d'avions bruyants (classés C, D et non classé) tels que définis dans l'arrêté du 19 mars 2019
- Lancement de l'étude de reconversion vers des activités non bruyantes et non polluantes d'intérêt général sur la base du projet Toussus-SolAir proposé en 2015.

Vous comprendrez dès lors, les conditions d'une réunion positive n'étant pas réunies, nous sommes au regret de devoir décliner votre invitation.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'ALLIANCE,



Christian MAUDUIT

Président de l'ACCMH

Copies adressées à :

Messieurs les Députés Jean-Noël BARROT et Cédric VILLANI

Monsieur le Président du PNRHVC Yves VANDEVILLE,

Mesdames et Messieurs les Maires de Châteaufort, Chevreuse, Jouy en Josas, Gif sur Yvette, Les Loges en Josas, Magny-les-Hameaux, Saint Rémy lès Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers-le-Bâcle

Monsieur le Président de l'Union des Aéroclubs de Toussus Yves GASCUEL